

**UNIVERSITÉ PARIS-DESCARTES**  
**(PARIS V)**

FACULTÉ DE DROIT  
**INSTITUT D'ÉTUDES JUDICIAIRES**

EXAMEN D'ENTRÉE

AU CENTRE REGIONAL DE FORMATION  
PROFESSIONNELLE DES AVOCATS DE LA  
COUR DE PARIS

**SESSION DE SEPTEMBRE 2010**

**DROIT COMMERCIAL**

## DROIT COMMERCIAL

François et Pierre viennent vous consulter

Ils sont associés fondateurs d'une société dont l'activité est l'exploitation d'un garage.

Alors que leur société était en formation, un prêt contracté par le gérant a été consenti, cautionné par les deux associés fondateurs qui ont participé à l'acte de prêt. L'emprunt avait pour objet l'acquisition de parts d'une SCI et les fonds ont bien été utilisés à cet effet. La société n'a pas été immatriculée. L'emprunt n'ayant pas été payé, la banque poursuit les associés fondateurs en remboursement du prêt. **Ces derniers peuvent-ils s'y opposer ?**

Pierre et François envisagent d'immatriculer leur société qui sera une SAS.

Leur activité étant un garage, ils envisagent d'occuper à titre précaire un immeuble dans l'attente de l'expropriation. **Quel régime sera applicable à l'immeuble loué ?**

Pour leur future SAS, ils envisagent de prévoir une clause prévoyant l'exclusion de l'associé. **Cette clause est-elle valable ? Comment sera alors fixé le prix de cession ?** Ils envisagent aussi de prévoir une promesse de cessions d'actions au cas où l'associé quitterait la société. Le prix serait fixé à l'avance selon des modalités convenues entre parties. **Existerait-il un risque de remise en cause de la convention ?**

L'une des spécialités du garage est l'apposition d'un film de sécurité antivol. Ils envisagent la marque « Film'vitres ». **Qu'en pensez-vous ?**

La société est en conflit avec sa banque au sujet d'un chèque émis d'un montant de 877 euros remis à un fournisseur. Il a été présenté à la banque pour un montant de 16.077 euros. La banque a débité le compte de l'entreprise pour ce montant alors même qu'il dépassait le montant du découvert convenu. Le chèque présentait les apparences de la régularité. **Le tireur a-t-il un recours contre la banque ? Cette dernière était-elle fautive ?**

---